

DEPARTEMENT
DE LA SEINE SAINT DENIS

ARRONDISSEMENT
DE BOBIGNY

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DES LILAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 26 septembre 2019

Le nombre de Conseillers
Municipaux en exercice
est de 35

L'an deux mille dix-neuf le vingt-six septembre à dix-neuf heures trente.

Le Conseil municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le dix-neuf septembre deux mille dix-neuf, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Daniel GUIRAUD, Maire.

OBJET

CONVENTION DE
PARTENARIAT
AVEC
SUSTAINABLE
MOBILITIES
RELATIVE A LA
MISE EN ŒUVRE DU
PROJET « VERS
UNE VILLE
ECOMOBILE ».

PRESENTS :

Daniel GUIRAUD, Arnold BAC, Françoise BALTEL, Lionel BENHAROUS, Johanna BERREBI, Nathalie BETEMPS, Patrick CARROUER, Madeline DA SILVA à partir de 20h15, Jean DESLANDES, Malika DJERBOUA, Camille FALQUE, Liliane GAUDUBOIS, Guillaume LAFEUILLE, Christian LAGRANGE, Valérie LEBAS, Christine MADRELLE, Christophe PAQUIS, Delphine PUPIER, Guillaume ROUSSEAU, Sandie VESVRE, Georges AMZEL, Sonia ANGEL, Claude COLLIN, Marie-Geneviève LENTAIGNE.

formant la majorité des Membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES :

Roland CASAGRANDE par Liliane GAUDUBOIS, Madeline DA SILVA par Arnold BAC jusqu'à 20h15, Isabelle DELORD par Camille FALQUE, Farida FEKAR par Nathalie BETEMPS, Gérard MESLIN par Malika DJERBOUA, Narcisse NGAKA par Christian LAGRANGE, Irina SCHAPIRA par Guillaume LAFEUILLE, Frédérique SMADJA par Lionel BENHAROUS, Marlène UZAN par Valérie LEBAS, Manuel ZACKLAD par Christophe PAQUIS, Mathieu AGOSTINI par Marie-Geneviève LENTAIGNE, Jean-François DEBYSER par Sonia ANGEL.

SECRETAIRE : Christophe PAQUIS.

Accusé de réception en préfecture
093-219300456-20190926-D117-19-DE
Date de télétransmission : 27/09/2019
Date de réception préfecture : 27/09/2019

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2019

OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC SUSTAINABLE MOBILITIES RELATIVE A LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET « VERS UNE VILLE ECOMOBILE »

LE CONSEIL,

Sur la proposition de Monsieur le Maire

VU le Code Général Des Collectivités Territoriales,

VU l'article L. 1241-1 du Code des Transports

CONSIDERANT le souhait de la ville des Lilas d'affirmer sa volonté de développer l'éco mobilité,

CONSIDERANT les objectifs du Plan de Déplacements Urbains d'Ile de France qui vise au développement des transports actifs permettant d'une part la protection de l'environnement et d'autre part l'amélioration de la santé,

CONSIDERANT que la diversité des services pourrait permettre à la ville des Lilas de disposer d'un service complémentaire et ainsi répondre aux attentes des Lilasiens,

CONSIDERANT qu'afin de participer à la construction du nouveau service de mobilité, il est pertinent d'inscrire la municipalité dans cette démarche,

VU l'avis de la commission compétente,

VU le rapport du représentant légal,

VU le projet de convention présenté par bureau d'étude Sustainable Mobilities,

APRES EN AVOIR DELIBERE :

ARTICLE 1 : APPROUVE la convention de partenariat entre la Ville et le bureau d'étude Sustainable Mobilities,

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents afférents à cette convention.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis, aux intéressés et affichée en mairie.

Et ont signé le registre les membres présents,

Pour copie conforme

Le Maire des Lilas

Daniel GUIRAUD



Certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa transmission en Préfecture
- et de son affichage le **03 OCT. 2019**
(pendant une durée continue de 2 mois)

Délibération votée par :

Voix pour : 35

Voix contre

Abstentions

NPPV

Accusé de réception en préfecture
093-219300456-20190926-D117-19-DE
Date de télétransmission : 27/09/2019
Date de réception préfecture : 27/09/2019